

**SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU JUIN 2004
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de la réunion de votre conseil d'Administration tenue le 28 mars 2003, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes trimestriels arrêtés au 30 juin 2004.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission, au contrôle des états financiers de la SICAV BNA à la date sus indiquée. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises et a comporté, par conséquent, les contrôles, sondages ainsi que toutes autres procédures de vérification jugées nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Nous avons vérifié le respect par la SICAV BNA des conventions comptables de base telles que prévues par la loi 96-112 du 30 décembre 1996, du décret 96-2459 du 30 décembre 1996 ainsi que des normes comptables relatives aux OPCVM prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Au 30 juin 2004, les actifs de la société SICAV BNA se chiffrent à **2.357.971 D** et sont composés de :

- Valeurs mobilières pour un total de 1.990.477 D soit 84,415 % ;
- Et de liquidités et équivalents de liquidités pour un total de 367.494 D soit 15,585 %.

Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36, et 37 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Ledit article stipule que les actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières se composent de valeurs mobilières dans la proportion de 80 % et de liquidités et quasi liquidités dans la proportion de 20%.

La société SICAV BNA emploie son actif net arrêté à **2.328.572 D** en titres émis par des sociétés dans des proportions variables, dont une ci-après citée dépasse le taux de participation maximum de 10 % prévu par l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif :

SOCIETE	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET EMPLOYE DANS LA SOCIETE
TUNIS-RE	18,43 %

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et à l'exception des remarques développées ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la SICAV-BNA arrêtés au 30 juin 2004 tels qu'annexés aux pages suivantes du présent rapport sont réguliers et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 juin 2004 font apparaître un total du bilan de **2.357.971 D**, un actif net de **2.328.572 D** et un résultat net de la période bénéficiaire de **1.687 D**.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAOUF MENJOUR

MEMBRE DE BAKER TILLY INTERNATIONAL

**SICAV BNA
Bilan arrêté au 30 JUIN 2004
En dinars tunisiens**

	Notes	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
ACTIF				
Portefeuille-titres	3.1	1 990 477	1 983 524	1 928 504
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 939 182	1 955 834	1 881 235
Autres valeurs		51 295	27 690	47 269
Placements monétaires et disponibilités		367 494	710 494	484 795
Placements monétaires	3.2	426 888	705 289	484 114
Disponibilités		< 59 394>	5 205	681
Autres actifs				
Débiteurs divers				
TOTAL ACTIE		2 357 971	2 694 018	2 413 300
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	10 110	12 661	9 574
Autres créditeurs divers	3.4	19 289	26 441	29 518
TOTAL PASSIF		29 399	39 102	39 092
ACTIF NET				
Capital		2 290 803	2 572 760	2 274 294
Capital en nominal	3.5	3 781 600	4 418 700	3 898 300
Capital début de période		3 898 300	4 360 200	4 360 200
Emission en nominal		1 187 500	2 579 100	4 150 400
Rachat en nominal		< 1 304 200>	< 2 520 600>	< 4 612 300>
Sommes non distribuables		< 1 490 797>	< 1 845 940>	< 1 624 006>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3.6	< 1 624 006>	< 1 899 064>	< 1 899 065>
Sommes non distribuables de l'exercice en cours	6.7	133 209	53 124	275 059
Sommes distribuables		37 769	82 156	99 913
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.8	37 731	82 140	99 899
Report à nouveau		38	16	14
ACTIF NET		2 328 572	2 654 916	2 374 207
TOTAL PASSIF ET ACTIE NET		2 357 971	2 694 018	2 413 300

SICAV BNA
Etat de résultat arrêté au 30 JUIN 2004
En dinars tunisiens

	Note	Période	Période	Période	Période	Période
Revenus du portefeuille-titres	4.1	71 713	71 713	65 027	110 389	169 355
Dividendes		41 797	41 797	63 619	106 988	165 954
Revenus des titres OPCVM		29 916	29 916	1 408	1 408	1 408
Revenus des obligations et valeurs assimilées					1 993	1 993
Revenus des placements monétaires	4.2	3 788	8 146	7 276	9 214	19 082
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		75 501	79 859	72 303	119 603	188 437
Charges de gestion des placements	4.3	< 8 639>	< 17 659>	< 9 121>	< 17 070>	< 35 556>
REVENU NET DES PLACEMENTS		66 862	62 200	63 182	102 533	152 881
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	4.4	< 12 167>	< 24 068>	< 12 042>	< 23 647>	< 41 917>
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 695	38 132	51 140	78 886	110 964
Régularisation du résultat d'exploitation		1 138	< 401>	4 531	3 254	< 11 065>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		55 833	37 731	55 671	82 140	99 899
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		< 1 138>	401	< 4 531>	< 3 254>	11 065
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	4.5	< 8 309>	174 897	273 621	286 565	323 632
Frais de négociation		< 44 677>	< 84 639>	< 85 500>	< 217 014>	< 243 803>
		< 22>	< 494>	< 528>	< 1 978>	< 2 478>
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		< 53 008>	89 764	187 593	67 573	77 351
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4.6	1 627	127 896	228 722	146 450	188 245

Etat de variation de l'Actif Net
arrêté au 30 JUIN 2004

En dinars tunisiens

	Période	Période	Période	Période	Période
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTAT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 687	127 896	238 732	146 459	188 315
Résultat d'exploitation	54 695	38 132	51 139	78 886	110 964
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 8 309>	174 897	273 621	286 565	323 632
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 44 677>	< 84 639>	< 85 500>	< 217 014>	< 243 803>
Frais de négociation de titres	< 22>	< 494>	< 528>	< 1 978>	< 2 478>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	< 99 880>	< 99 875>	< 66 798>	< 66 798>	< 66 800>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	< 352 042>	< 73 656>	237 303	47 305	< 275 258>
Souscriptions					
Capital	199 500	1 187 500	2 328 100	2 579 100	4 150 400
Régularisation des sommes non distribuables	< 77 699>	< 462 729>	< 960 765>	< 1 073 785>	< 1 715 417>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 557	< 793>	17 403	17 158	58 863
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	< 11 214>		< 3 845>		
Rachats					
Capital	< 753 900>	< 1 304 200>	< 1 929 500>	< 2 520 600>	< 4 612 300>
Régularisation des sommes non distribuables	290 400	506 174	789 726	1 059 336	1 913 124
Régularisation des sommes distribuables	< 419>	392	< 12 872>	< 13 904>	< 69 928>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos			9 056		
VARIATION DE L'ACTIF NET	< 450 235>	< 45 635>	409 237	126 966	< 153 743>
ACTIF NET					
En début de période	2 778 807	2 374 207	2 245 679	2 527 950	2 527 950
En fin de période	2 328 572	2 328 572	2 654 916	2 654 916	2 374 207
NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)					< 153 743>
En début de période	43 360	38 983	40 201	43 602	43 602
En fin de période	37 816	37 816	44 187	44 187	38 983
VALEUR LIQUIDATIVE	61,576	61,576	60,083	60,083	60,903
Taux de rendement annualisé	0,330%	11,151%	12,180%	12,007%	7,808%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La **SICAV BNA** est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 4 novembre 1993 et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 2 août 1993.

Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la **SICAV BNA** bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %.

La **BNA CAPITAUX** intermédiaire en bourse assure la gestion du portefeuille de la **SICAV BNA**, la Banque Nationale Agricole est désignée dépositaire de ses actifs.

2- CONVENTIONS ET PRINCIPES COMPTABLES :

Les états financiers de **SICAV BNA** arrêtés au 30 Juin 2004, sont établis conformément aux prescriptions prévues par la loi 96-112 du 30-12-1996, le décret 96-2459 du 30-12-1996 ainsi que les normes 16 à 18 prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat. Les frais sur les opérations sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2-3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2-4- Cession des placements :

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3. ACTIF**3.1 Portefeuille titres :**

Le portefeuille titres s'analyse comme suit :

	Coût	+/- Values	Valeur
Actions et droits rattachés	2 473 627	<534 445>	1 939 182
Titres SICAV	53 137	<1 842>	51 295
	2 526 764	<536 287>(1)	1 990 477

(1) Ce solde correspond au montant des plus ou moins values potentielles résultant de l'évaluation du portefeuille au 30 juin 2004.

SICAV BNA
Portefeuilles titres
arrêté au 30 JUIN 2004
En dinars tunisiens

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2003	% actif net	% du capital de l'émetteur
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>2 473 627</u>	<u>1 939 182</u>	<u>83,28</u>	
Actions valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		1 973 671	1 510 053	64,85	
<u>Actions</u>		<u>1 973 647</u>	<u>1 510 029</u>	<u>64,85</u>	
AB	2	43	34		
AMS	1	5	3		
ASTREE	50	686	1 130	0,05	0,00
ATL	715	24 826	12 471	0,54	0,07
BTEI	8 000	161 213	164 696	7,07	0,18
ELECTROSTAR	525	7 339	2 653	0,11	0,03
ICF	295	18 362	9 440	0,41	0,03
SFBT	3 940	209 049	169 487	7,28	0,04
SIAME	6 000	303 677	185 976	7,99	0,44
SIMPAR	10 400	137 616	146 328	6,28	1,73
SIPHAT	5 800	65 118	64 867	2,79	0,32
SOTETEL	5 059	309 550	219 485	9,43	0,25
SOTRAPIL	17 000	316 253	229 619	9,86	0,65
SOTUMAG	6 255	104 369	84 380	3,62	0,70
SOTUVER	2 000	21 180	22 000	0,94	0,19
SPDIT SICAF	3 500	89 950	94 423	4,05	
STB	15 000	194 207	100 650	4,32	0,06
TLAIT	438	10 203	2 387	0,10	0,03

Droits		24	24	0,00	
AMSDA1/50	1				
AMSDA1/51	1				
AMSDA21/51	1				
BNA DA 49	20	22	22		
AB DA 1/27	2	2	2	0	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote		499 956	429 129	18,43	
TUNISRE	41 663	499 956	429 129	18,43	1,89
Titres des OPCVM		53 137	51 295	2,20	
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	500	53 137	51 295	2,20	
TOTAL		2 526 764	1 990 477	85,48	

3.2 Placements monétaires :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Bon BNA Placement	424	424 000	426 888	18.33%

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2004	30/06/2003
Rémunération du gestionnaire	8 345	8 869
Rémunération du dépositaire	1 765	3 792
Total	10 110	12 661

3.4 Autre créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003
Jetons de présence	1 707	2 177
Commissaire aux comptes	3 362	5 440
Conseil du marché financier	187	190
Primes + Indemnité	11 071	14 317
Autres	2 962	4 317
Total	19 289	26 441

3.5 Capital social :

L'évolution du capital de la SICAV-BNA s'analyse comme suit :

Capital au 1/1/2004

Montant	3 898 300
Nombre de titres	38 983
Nombre d'actionnaires	250

Souscriptions réalisées

Montant	1 187 500
Nombre de titres émis	11 875

Rachats effectués

Montant	1 304 200
Nombre de titres rachetés	13 042

Capital au 30/06/2004

Montant	3 781 600
Nombre de titres	37 816
Nombre d'actionnaires	242

3.6 Sommes non distribuables des exercices antérieurs :

	<<1 899 065>
Emissions en primes d'émissions au 31 décembre 2003	<1 715 417>
Rachats en primes d'émissions au 31 décembre 2003	1 913 125
Résultat non distribuable au 31/12/2003	77 351
	<1 624 006>

3.7 Sommes non distribuables exercice en cours :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Résultat non distribuable au 30 juin 2004	89 764
Emissions en primes d'émission au 30 juin 2004	<462 729>
Rachats en primes d'émissions au 30 juin 2004	506 174
	133 209

3.8 Sommes distribuables de l'exercice en cours :

Résultat d'exploitation au 30 juin 2004	38 132
Régularisation du résultat d'exploitation	<401>
	37 731

4. ETAT DE RESULTAT :**4.1 Revenus du portefeuille titre :**

Désignation	1/04/2004 au 30/06/04	1/04/2003 au 30/06/03
Dividende	41 797	63 619
Revenus des OPCVM	29 916	1 408
Total	71 713	65 027

4.2 Revenus des placement monétaires :

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	1/04/2004 au 30/06/2004	1/04/2003 au 30/06/2003
Intérêts bons de trésor	3 788	3 951
Intérêts billets de trésorerie	0	3 325
Total	3 788	7 276

4.3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	Période 01/04/2004 30/04/2004	Période 01/10/2002 31/12/2002
Rémunération du gestionnaire	8 345	8 869
Rémunération du dépositaire	294	252
Total	8 639	9 121

4. 4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Période 01/04/2004 30/06/2004	Période 01/04/2003 30/06/2003
Prime et indemnités	7 480	6 000
Jeton de présence	834	886
Redevances CMF	596	633
Honoraires	1 735	2 751
Autres	1 522	1 772
Total	12 167	12 042

4.5 Plus ou moins values réalisées :

Ce montant représente les plus ou moins values réalisées suite aux cessions des actions.

4.6 Résultat de la période :

Le résultat de la période s'analyse comme suit :

Désignation	Période 01/04/2004 30/06/2004		Période 01/04/2003 30/06/2003
Résultat d'exploitation	55 833		51 140
Résultat non distribuable	<53 008>	(1)	187 593
Total	1 687		238 733

(1) le résultat non distribuable de la période est analysé comme :

Désignation	Période 01/04/2004 30/06/2004	Période 01/04/2003 30/06/2003
Variation des plus ou moins valus potentielles	<8 309>	273 621
Plus ou moins valus réalisées	<44 677>	<85 500>
Frais de négociation	<22>	<528>
Total	<53 008>	187 593